

STATISTIQUE MENSUELLE DE L'ACTIVITE DANS L'INDUSTRIE

Le questionnaire se réfère toujours à la situation d'un seul mois. Il doit être renvoyé à enquete.activite@statec.etat.lu, dûment rempli, au STATEC avant le 20 du mois suivant le mois de référence. (Obligation statistique découlant de l'article 13 de la loi du 10 juillet 2011 portant organisation du STATEC). La première feuille concerne le volet **PERSONNEL** et **CHIFFRE D'AFFAIRES**, la deuxième feuille le volet **PRODUCTION**.

CONSIGNES ET DEFINITION DES VARIABLES

Une fois les premières données collectées, le questionnaire sera pré-rempli avec les informations relatives à votre entreprise et vous sera ensuite envoyé par mail. Seuls les champs que vous devez compléter seront éditables.

Mois [cellule U23]

Il faut indiquer, grâce à la liste déroulante, le mois de référence auquel les données se réfèrent.

Année [cellule Y23]

Il faut indiquer, grâce à la liste déroulante, l'année de référence à laquelle les données se réfèrent.

VOLET PERSONNEL

1.Effectifs

Salariés au total [cellule I40]

Il s'agit donc de tous les salariés, tels que travailleurs manuels, des contremaîtres, du personnel de surveillance, des ingénieurs, des cadres et du personnel de direction, etc.

Inclus :

- ✓ Les personnes occupées travaillant dans l'unité à la fin du mois de référence (en excluant les propriétaires qui travaillent dans l'unité et les aides familiaux non-rémunérés)
- ✓ Les personnes travaillant à l'extérieur de l'unité tout en faisant partie de celle-ci et étant rémunérée par elle (p.ex. : représentants de commerce, livreurs, équipes d'entretien).
- ✓ Les personnes en congés de courte durée (congé de maladie, congé payé, congé exceptionnel...) ainsi que les travailleurs en grève.
- ✓ Les travailleurs à temps partiel figurant sur la liste des salariés de l'entreprise
- ✓ Les travailleurs saisonniers, les apprentis et les travailleurs à domicile figurant sur la liste des salariés de l'unité.

Exclus :

- ✗ La main-d'œuvre mise à la disposition par des entreprises de travail temporaire ;
- ✗ Les personnes effectuant des travaux dans l'entreprise pour le compte d'autres entreprises.



Comment faire le calcul :

Votre entreprise compte **100** salariés à temps plein, **10** salariés à 75 % et **15** salariés à mi-temps.

$$\text{Salariés total} = 100 + 10 + 15 = 125 \text{ salariés}$$

2. Masse des rémunérations

Toutes les sommes en espèces et valeurs des prestations en nature - *avant déduction des impôts directs et des contributions des salariés à la Sécurité Sociale et aux caisses de pension*- versées par l'entreprise à tous les salariés en rémunération de leur travail au cours de la période de référence.

On fait la distinction entre **mensualités brutes** et **versements à caractère non-périodique** (13e mois, gratifications, indemnités de départ etc.)

Outre la valeur des avantages en nature fournis gratuitement ou à prix réduit (dans ce cas on ne prend en considération que la différence avec le prix d'achat) aux salariés ou des indemnités compensatrices versées pour prestations en nature non fournies, les rémunérations comprennent donc:

Mensualités

[cellule A62]

Versements à caractère non-périodique

[cellule M62]

✓ les indemnités de vie chère	✓ le 13e mois
✓ les indemnités de dépaysement	✓ les primes de vacances
✓ les jours fériés et autres jours non ouvrables rémunérés	✓ les indemnités de licenciement
✓ les primes de rendement, de production ou de productivité	✓ les indemnités pour congés non utilisés effectivement versées
✓ les primes spéciales pour conditions de travail particulièrement difficiles	✓ les gratifications
✓ les primes d'innovation et les droits sur brevets versés aux salariés	✓ tous les paiements en espèces non-périodique
✓ la valeur des actions et des stock-options distribuées gratuitement en prime aux salariés	
✓ les paiements effectués par les employeurs aux salariés au titre des plans d'épargne ou autres	
✓ les salaires hebdomadaires garantis	
✓ les indemnités de logement et de transport versées en espèces aux salariés	
✓ les indemnités de repas	
✓ les commissions, pourboires, jetons de présence et tantièmes	
✓ les versements alloués au titre de la formation de patrimoine	
✓ les impôts et cotisations dues par les salariés et retenues par l'employeur	
✓ les allocations familiales payées par les employeurs en vertu d'une convention collective de travail	
✓ la différence entre la rémunération normale et les prestations de la sécurité sociale payée par l'employeur en cas de maladie, maternité, accident de travail, invalidité etc.	

exclus

- ✗ Les montants versés aux agences de travail temporaire
- ✗ Les indemnités constituant le remboursement pour frais de voyage, de déménagement, d'éloignement, d'hôtel et de représentation des salariés dans l'exercice de leurs fonctions
- ✗ Les indemnités versées pour l'achat d'outils, de matériel, de vêtements spéciaux nécessaires à leur travail, ou la partie des rémunérations qu'en vertu d'obligations contractuelles les salariés sont tenus de consacrer à de tels achats
- ✗ Les dépenses au titre de la formation professionnelle
- ✗ Les frais de recrutement
- ✗ Les pensions de retraite et les autres prestations sociales analogues, les impôts payés sur la masse des salaires et traitements
- ✗ Les réserves spéciales constituées pour le paiement éventuel d'indemnités pour jours de congé non utilisés ou d'indemnité de licenciement

Part patronale des cotisations à la sécurité sociale au profit des salariés [cellule Z62]

La **part patronale** des cotisations à la sécurité sociale est la part des cotisations sociales que l'employeur doit verser pour ses salariés au profit de la sécurité sociale.

Il faut la distinguer de la part salariale, qui est prélevée sur le salaire brut des salariés. La part patronale varie selon le type de cotisation et le secteur d'activité de l'employeur.

Elle se compose des contributions légales mais aussi des charges conventionnelles, contractuelles ou bénévoles.

Contributions légales:

- ✓ assurances maladie, maternité, invalidité, vieillesse, chômage
- ✓ rémunération garantie en cas de maladie
- ✓ assurances contre les accidents du travail et les maladies professionnelles
- ✓ allocations familiales
- ✓ autres contributions légales

Charges conventionnelles, contractuelles ou bénévoles:

- ✓ assurance de responsabilité civile,
- ✓ régime complémentaire de retraite, de préretraite et de prévoyance,
- ✓ rémunération garantie contractuelle ou bénévole en cas de maladie ou d'accident (complément de rémunération)
- ✓ versements contractuels ou bénévoles à des fonds de garantie des rémunérations et indemnités complémentaires de chômage partiel versés directement aux salariés,
- ✓ allocations familiales conventionnelles, contractuelles ou bénévoles et autres suppléments familiaux,
- ✓ autres charges.

3. Volume de travail:

a. Heures forfaitaires normalement payées par mois et par salarié [cellule AA64]

Elles renseignent sur le nombre d'heures qui sont payées en moyenne pour un mois-type (p.ex. 173 heures en moyenne par mois et par salarié à tâche complète).

Il s'agit du volume qui est à la base de la rémunération mensuelle normale. Ce sont donc les heures qui sont payées à un salarié-type qui n'est pas malade, n'a pas de congé et qui ne fait pas d'heures supplémentaires.

Au cas où il y a différents régimes de travail (p.ex. tâches 100%, tâches 50%, etc.), l'entreprise est priée d'indiquer une moyenne approximative.



Comment faire le calcul :

$$\begin{aligned}
 &100 \text{ salariés à temps plein} \quad 10 \text{ salariés à 75 \%} \quad 15 \text{ salariés à mi-temps.} = 125 \text{ salariés} \\
 &(100 \text{ salariés} * 173 \text{ heures} * 100\%) + (10 \text{ salariés} * 173 \text{ heures} * 75\%) + (15 \text{ salariés} * 173 \text{ heures} * 50\%) \\
 &= 19\,895 \text{ heures} \\
 &19\,895 \text{ heures} / 125 \text{ salariés} = 159.16 \text{ heures en moyenne} \rightarrow 159 \text{ heures (arrondi à l'unité près)}
 \end{aligned}$$

a. Nombre d'heures forfaitaires payées au cours du mois de référence [cellule AA67]

C'est le résultat de la multiplication des Heures forfaitaires normalement payées par mois et par salarié [cellule AA64] * salarié au total [cellule I40]

b. Nombre total d'heures supplémentaires payées au cours du mois de référence [cellule AA70]

Les heures supplémentaires sont les heures de travail effectuées au-delà de la durée normale de travail

c. Nombre total d'heures de congés divers au cours du mois de référence [cellule AA73]

Les heures de congés correspondent aux heures de congé de maladie, récréation, jours fériés, congé de maternité etc.

d. Nombre total d'heures de chômage au cours du mois de référence [cellule AA75]

Les heures chômées sont celles déclarées à la CCSS et à l'ADEM.

e. Nombre total d'heures effectivement travaillées [cellule AA78]

Cette cellule [AA78] est complétée automatiquement grâce aux cases précédentes. Il s'agit du nombre total des heures de travail effectivement prestées au cours du mois par l'ensemble des salariés: heures normales et heures supplémentaires, travail de dimanche et de jours fériés, travail de nuit etc., des courtes périodes de repos, du temps passé sur le lieu de travail en temps mort (p.ex. pour arrêts de machines, d'accidents ...) et du temps consacré à des tâches telle que la préparation.

VOLET CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires:

Montants facturés par l'unité déclarante pendant le mois de référence correspondant à des ventes de biens et de services.

Le chiffre d'affaires, doit être ventilé en fonction de la destination qui est déterminée par la résidence du tiers qui a acheté les biens et services.

On distingue le chiffre d'affaire :

Réalisé sur le marché luxembourgeois [cellule AA89]

Le chiffre d'affaires réalisé au Luxembourg.

Réalisé sur les marchés de la zone euro [cellule AA91]

Le chiffre d'affaires réalisé dans un pays de la **zone euro hors Luxembourg**. Sont donc exclus des pays de l'UE : Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, Roumanie, Suède et République tchèque.

Réalisé sur le marché hors zone euro [cellule AA93]

Le chiffre d'affaires réalisé dans tous les autres pays non compris Luxembourg et zone euro.

Le chiffre d'affaire total est calculé automatiquement à partir des cellules précédentes.



Comment faire le calcul :

Exemple :

Facture de 1000 € pour un client A qui est une société établie au Luxembourg

Facture de 2000 € pour un client B qui est une société établie au Portugal

Facture de 1500 € pour un client C qui est une société établie au Luxembourg

Facture de 4500 € pour un client D qui est une société établie en Bulgarie

Facture de 300 € pour un client E qui est une société établie en Italie

Facture de 1800 € pour un client F qui est une société établie en Grande Bretagne

Chiffre d'affaires :

Réalisé sur le marché luxembourgeois = 1 000 € (client A) + 1 500€ (client C) = 2 500€

Réalisé sur les marchés de la zone euro = 2 000 € (client B) + 300€ (client E) = 2 300€

Réalisé sur le marché hors zone euro = 4 500 € (client D) + 1 800€ (client F) = 6 300€

Chiffre d'affaire total = 11 100€

Exclus :

- ✗ les ventes d'actifs fixes
- ✗ les subventions d'exploitation reçues des pouvoirs publics ou des Institutions communautaires européennes.
- ✗ La T.V.A.

Inclus :

- ✓ tous les impôts et toutes les taxes qui grèvent les produits ou services au départ de l'usine, à l'exception de la T.V.A. facturée par le producteur au client;
- ✓ toutes les autres charges (p.ex. frais relatifs aux transports effectués par l'entreprise elle-même avec ses propres moyens de transport, emballages perdus) imputées aux clients, même si ces charges sont portées séparément en facture.
- ✓ Les remises, rabais et ristournes accordés aux clients ainsi que la valeur des emballages rendus sont à déduire, mais non les escomptes.

En termes généraux, les composantes du chiffre d'affaire sont les suivantes:

- ✓ les ventes de produits manufacturés,
- ✓ les ventes de produits manufacturés par les sous-traitants,
- ✓ les ventes de biens achetés pour la revente en l'état,
- ✓ les prestations de service facturées,
- ✓ les ventes de sous-produits,
- ✓ les frais d'emballage et de transport facturés,
- ✓ les heures travaillées facturées à des tiers pour la main-d'œuvre sous-traitant seulement,
- ✓ les opérations de montage, d'installation et de réparation facturées,
- ✓ les traites facturées (paiements fractionnés),
- ✓ les opérations de développement de logiciels et permis de logiciel facturées,
- ✓ les ventes d'électricité, de gaz, de chaleur, de vapeur et d'eau,
- ✓ les ventes de déchets et de ferraille,

En ce qui concerne le traitement des revenus classifiés comme « autre produit d'exploitation, revenus financiers et revenus exceptionnels » dans les comptes des compagnies, les composantes suivantes sont exclues comme première approximation :

- ✗ les commissions,
- ✗ les loyers.

- ✕ les loyers perçus au titre des unités et machines de production de l'entreprise exploitées par les tiers,
- ✕ les loyers des logements appartenant à l'entreprise,
- ✕ les redevances perçues au titre de licences d'exploitation et autres,
- ✕ les revenus tirés des infrastructures mises à la disposition du personnel (par exemple les cantines),
- ✕ la fourniture de biens et services à l'intérieur de l'unité d'observation,
- ✕ les ventes de terrains et d'actifs fixes propres,
- ✕ les ventes de baux consentis sur des biens propres,
- ✕ les ventes d'actions
- ✕ les participations,
- ✕ les intérêts et les dividendes perçus,
- ✕ subventions,
- ✕ les autres produits exceptionnels.

VOLET PRODUCTION

La production du mois de référence (pour les produits de la propre fabrication), est à fournir dans une ventilation aussi détaillée que possible.

ProdCom

Ce champ est réservé au STATEC et sera défini grâce aux informations communiquées dans la désignation du produit.

Désignation du produit

L'entreprise donnera une description la plus détaillée possible du produit concerné. Dans la mesure du possible elle indiquera sa référence NC (Nomenclature combinée utilisée pour le commerce extérieur INTRASTAT),

Exemple code NC : **1806 10 15** correspond à la poudre de cacao avec addition de sucre ou d'autres édulcorants ne contenant pas ou contenant en poids moins de 5 % de saccharose (y compris le sucre inversé calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose.

Pour vous aider vous pouvez consulter : <https://www.wcotradetools.org/fr/harmonized-system>

ou <https://gd.lu/5CkTg3>

Quantité

Les quantités de chaque produit fabriqué doivent être indiquées

Unité

L'entreprise indiquera l'unité de mesure de chaque produit par ex : kilo, litre, mètre, pièces ...

Valeur en €

Les valeurs brutes de chaque produit fabriqué au cours du mois, **vendus ou non vendus**, sont à indiquer d'après les prix de vente départ usine, sans TVA.